FEDERATION FRANÇAISE DE MOTOCYCLISME

N° d'épreuve FFM	13
Moto-Club	MOTO CLUB SOMMIEROIS
N° d'affiliation	C0866
Date	DIMANCHE 10 MARS 2019
Lieu	SOMMIERES - VILLEVIEILLE (30)
Organisateur technique	M FORNER GERARD
E-mail	mc.sommierois@orange.fr
Téléphone	07 89 94 29 24

MOTOCROSS
MX Solo/Side-Car/Quad

REGLEMENT PARTICULIER 2019

La manifestation se déroulera conformément au présent règlement, au Code sportif de la FFM, aux Règles Techniques et de Sécurité de la discipline pratiquée et de façon générale à l'ensemble des textes réglementaires applicables à ce type de manifestation.

Article 1 Assurance

L'organisateur a souscrit une assurance conforme aux dispositions de l'article R331-30 du Code du sport. Cette dernière est jointe aux dossiers adressés à l'administration préfectorale et fédérale.

Article 2 Officiels

La liste complète des officiels désignés (Directeurs de course adjoints, Commissaires techniques, Chronométreurs, Commissaires de piste, Commissaire environnement) peut être annexée au présent règlement.

Directeur de course	M ASTIER JOEL (Club)	Licence :	002451 (NL)
Président du Jury ou Arbitre*	M MALRIC PATRICK (LMOC)	Licence :	016304
Membre du Jury	M GANOZZI BERNARD (LMOC)	Licence :	010956
Membre du Jury	M MASSET ARNAUD (LMOC)	Licence :	041127
Commissaire technique responsable	Mme MARLIN PASCALE (Club)	Licence :	058088
Responsable du chronométrage	LMOC	Licence :	

** Selon la réglementation en vigueur dans la Ligue, le Jury d'une compétition motocycliste peut être formé soit d'un organe collégial composé d'un Président et de deux Membres, soit d'une personne unique dénommée Arbitre.*

Article 3 Catégories & Engagements

Nom de la catégorie	Age mini	Age maxi	Cylindrée	Tarif et Description
Chpt Occitanie				
>>> 125cc 2T	13 ans		125cc 2T	NJ3C-NCO-LUE-INT
Chpt Méditerranée				
>>> 85cc	9 ans	15 ans	85cc	NJ-NCO-LUE-INT
				Tarif : 42€ (+20€ à partir de J-15)
				transpondeur inclus (5€)
				Inscription sur engage-sports
>>> MX Inter	15 ans		MX1 - MX2 - MX3	NCO-LUE-INT-LJ / Gratuit
Capacité ZUE				Location transpondeur : 7€

Engagement :

Site Internet ---- https://ffm.engage-sports.com/

Contact ----------

Téléphone ------- E-mail---

Chronométrage :

Location de transpondeur : ☒ oui ☐ non

Tarif : 5€ / 7€

Caution : 200€

LIGUE MOTOCYCLISTE OCCITANIE B BALMA

Article 4 Contrôles Administratifs et Techniques

Licences à la journée :
Des licences à la journée (LJA) seront délivrées au tarif en vigueur aux concurrents non licenciés à la FFM désireux de participer à la manifestation :
☐ **NON** ☒ **OUI** (*70€ si les courses se déroulent sur une journée, y compris essais la veille ou 110€ pour deux jours de course et plus*)

Pour les licences à la journée payées au préalable sur l'intranet FFM, le tarif sera minoré de 10€. Les participants devront également présenter un certificat médical de non contre-indication à la pratique du sport motocycliste en compétition daté de moins d'un an, disposant du cachet du médecin et sa signature.

Contrôles administratifs :
Dans le cadre des vérifications administratives, chaque participant devra présenter sa licence FFM de la saison en cours ainsi que son CASM (ou Guidon d'Or ou d'Argent selon l'âge et le niveau requis pour participer à la compétition). Les licences délivrées par une fédération nationale reconnue par la FIM ou la FIM Europe autre que la FFM, ne seront acceptées que sur les épreuves inscrites au calendrier de la FIM et/ou de la FIM Europe.

Contrôles techniques :
Tous les participants devront y présenter leur(s) machine(s), leur équipement (combinaison, gants, protection dorsale, dossard, botte de cuir, casque). En ce qui concerne le contrôle sonométrique des machines, les commissaires techniques disposent de la faculté d'interdire le départ à tout pilote dont le motocycle présenterait un niveau sonore non conforme aux normes édictées par la FFM dans les Règles Techniques et de Sécurité, en refusant le marquage de la machine.

Article 5 Réclamations

La réclamation devra être remise en main propre au Directeur de course sous forme écrite au maximum 30 minutes après l'annonce officielle des résultats, accompagnée d'un chèque de caution de 75 €. Dans le cas où la réclamation nécessite un démontage d'un véhicule, il faudra ajouter un chèque de caution de 75 €. Cette somme sera remboursée si la réclamation est reconnue fondée.

Article 6 Médicalisation de la manifestation

Nom du responsable médical .... **Médecins ADAMU30**
Nombre de secouristes **20**
Hôpital le plus proche ..... **NIMES**
Nombre d'ambulance(s) ....3.....
Temps de trajet (en min) ....30.....

Article 7 Le site de pratique

Accès : CIRCUIT DE LA TOURILLE
Nom du site .....
Adresse 5 MAS DU MOULIN A VENT 30250 VILLEVIEILLE

Capacité Moto :	
Pendant les essais :	54
En manche :	45

Capacité Quad/Side-car :	
Pendant les essais :	XX
En manche :	XX

Caractéristiques :
Longueur du circuit ....1610 m....
Largeur minimum de la piste ....6 m....
Largeur de la grille ....40 m....
Longueur de la ligne droite de départ ....80 m....
Nombre d'OCP* ....18....
**Officiels Commissaires de Piste*

- Rappel : l'attestation d'assurance en Responsabilité Civile Organisateur (RCO), les horaires prévisionnels, le plan d'accès et le plan du site doivent être annexés au présent règlement.
- En application de l'article 2.2.6.16 du Code Sportif FFM, si des primes d'arrivée sont prévues par l'organisateur d'une manifestation, celles-ci doivent figurer de manière exhaustive dans le règlement particulier de l'épreuve.

reçu le 07/01/2019

Visa du Moto-Club
Date : 12/12/2018
moto-club sommiérois
5, Mas du MOULIN A VENT
VILLEVIEILLE 30250 SOMMIERES
Tél/Fax 04 66 77 72 26

Visa de la Ligue
Date : Reçu et Visé le 14/01/19
LIGUE MOTOCYCLISTE OCCITANE B BALMA

Visa de la FFM
Date : 15/01/2019
Numéro : 19/0035
FEDERATION FRANÇAISE DE MOTOCYCLISME FFM 74 Av. Parmentier 75011 PARIS 01 49 23 77 00

N° d'épreuve FFM : 13
Moto Club Sommiérois
N° Affiliation : 0866
Date : 10 MARS 2019
Organisateur technique : FORNER Gérard
e.mail : gerard.forner@orange.fr
Téléphone : 0789942924

HORAIRES
MOTO CROSS International
Championnat Occitanie 125
Championnat Méditerranée 85

	Enregistrement administratif et contrôle technique Samedi 9 mars de 9h à 19h et dimanche 10 mars de 7h à 8h15		
	ESSAIS LIBRES ET CHRONOMETRES		
	08h45	Essais MX INTERNATIONAL	20'
✓	09h15	Tests de départ et Essais libres championnat Occitanie 125	15'
✓	09h35	Tests de départ et Essais libres Championnat Méditerranée 85	15'
	10h15	Essais Chronométrés MX INTERNATIONAL	20'
✓	10h45	Essais chronométrés championnat Occitanie 125	15'
✓	11h10	Essais chronométrés championnat Méditerranée 85	15'
	11h30	Super pôle MX INTERNATIONAL 5 premiers des essais chronos	2 Tours
	11h50 PODIUM super pôle		
	REPAS		
	13h30	Tour de reconnaissance et 1ère manche MX INTERNATIONAL	20' + 1t
✓	14h00	1ère manche Championnat Occitanie 125	20' + 1t
✓	14h30	1ère manche Championnat Méditerranée 85	15' + 1t
	PAUSE		
	15h15	Tour de reconnaissance et 2ème manche MX INTERNATIONAL	20' + 1t
	PAUSE		
✓	16h00	2éme manche Championnat Occitanie 125	20' + 1t
✓	16h30	2ème manche Championnat Méditerranée 85	15' + 1t
	17h10	Tour de reconnaissance et 3ème manche MX INTERNATIONAL	20' + 1t
	18H 00 PODIUMS		

LIGUE MOTOCYCLISTE OCCITANIE
B
BALMA

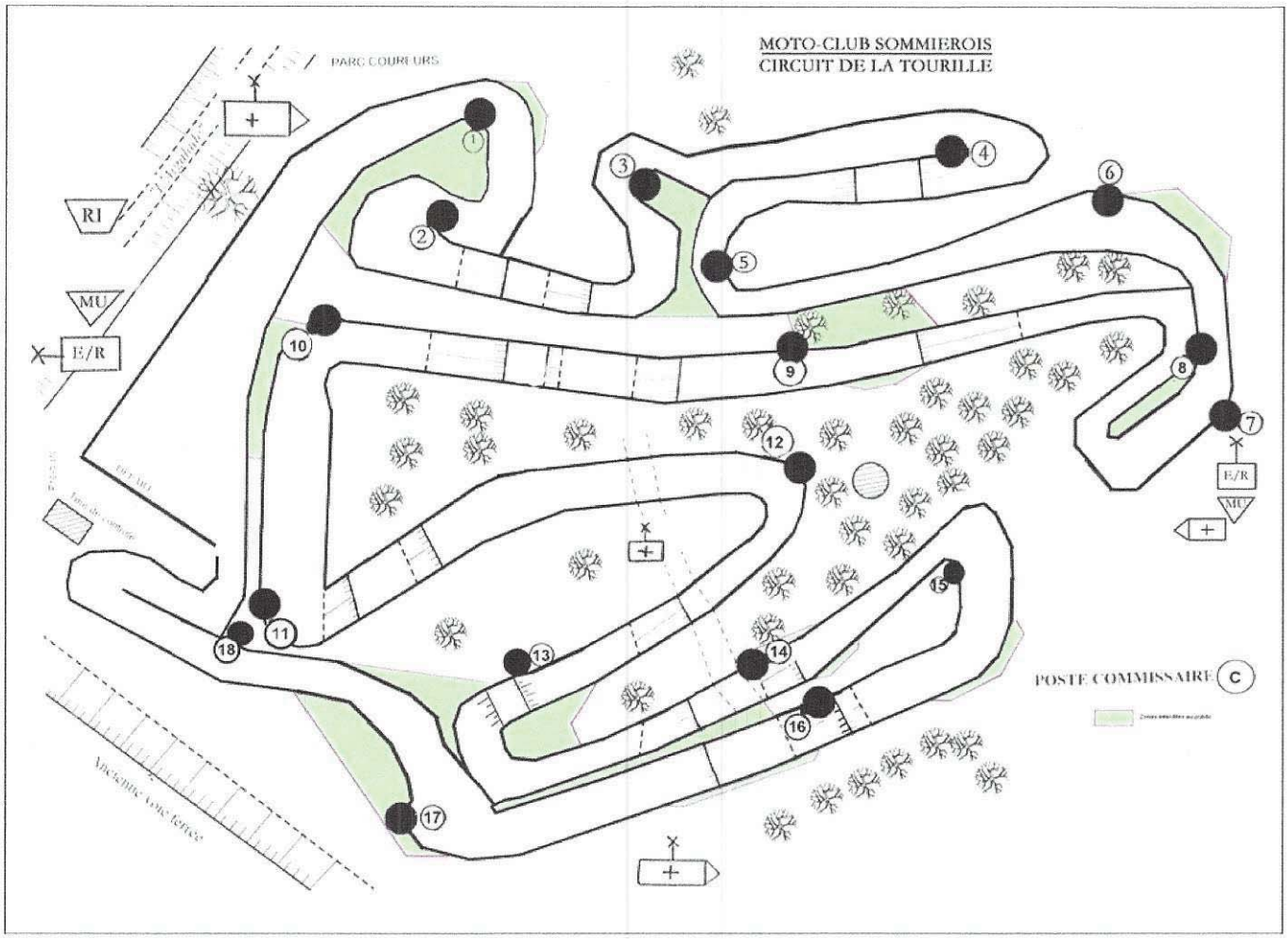

LIGUE MOTOCYCLISTE OCCITANIE
B
BALMA

MX INTER LISTE DES PRIX 2019

	1°M	2°M	3°M
1	1000	1200	1300
2	900	1000	1100
3	850	900	950
4	600	750	800
5	550	650	750
6	500	550	600
7	400	400	400
8	300	300	300
9	250	250	250
10	200	200	200
11	100	100	100
12	80	80	80
13	70	70	70
14	50	50	50
15	50	50	50
Total	5900	6550	7000

Total Manches	19450

superpole 1°	300
superpole 2°	200
superpole 3)	100
Total SP	600

Total prix 2019	20050

LIGUE MOTOCYCLISTE OCCITANIE
B
BALMA

GRAS SAVOYE
Willis Towers Watson

DTW 1991

ADHESION A LA POLICE D'ASSURANCE RESPONSABILITE CIVILE DE L'ORGANISATEUR VALANT ATTESTATION

N° D'ADHESION : 794204 / 219 6

ASSURE : MOTO CLUB SOMMIEROIS - 30 250 VILLEVIEILLE

COMPETITION : 52° MOTO CROSS DE SOMMIEROIS

LIEU : CIRCUIT DE LA TOURILLE A VILLEVIEILLE 30 CATEGORIE : Z.U.E.

TYPE : MOTOCROSS N° D'AGREMENT : 013

DUREE : 1 JOUR DATE D'ENTREE EN VIGUEUR : 10/03/2019 JUSQU'AU : 10/03/2019

Pour toutes les compétitions, sauf initiation et démonstration, il est convenu que la couverture intègre les sessions d'entraînement qui peuvent avoir lieu la veille du premier jour.

Pour les épreuves NOCTURES UNIQUEMENT, la garantie s'applique automatiquement jusqu'à 2H00 le jour suivant la manifestation.

Les garanties du contrat sont conformes aux dispositions législatives et réglementaires du Code du Sport.

Capital couvert par sinistre :
10 000 000 € mais avec les sous-limites suivantes :

- 6 100 000 € en cas de dommages corporels autres que ceux qui se rapportent à la responsabilité civile automobile
- 500 000 € en cas de dommages matériels autres que ceux qui se rapportent à la responsabilité civile automobile.

La présente attestation est conforme aux exigences de l'Article D321-4 du Code du Sport.

*Police souscrite par la FFM au nom de " MOTO CLUB SOMMIEROIS " qui lui est affilié.

Auprès de DTW 1991 Underwritting Limited Le Preneur d'Assurance

DTW R-Q 1991

Villeurbanne, le 17/12/2018

LIGUE MOTOCYCLISTE OCCITANIE B BALMA